



mairie  
ti ker

## ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 26-036

### ARRÊTÉ PORTANT DELEGATION DE FONCTION A UN ADJOINT

Envoyé en préfecture le 24/03/2026  
Reçu en préfecture le 24/03/2026  
Publié le  
ID : 022-212200349-20260323-2026036A-AR

**Le Maire de la commune de CAVAN,**

**Vu** l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales

**Vu** le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 22 Mars 2026 constatant l'élection de Monsieur Jean-Paul LE CANN en qualité d'adjoint au maire,

**Vu** la délibération fixant le nombre d'adjoints au maire,

**Considérant que** pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation à Monsieur Jean-Paul LE CANN 5<sup>ème</sup> adjoint au maire,

### - A R R Ê T É -

**Article 1 :** En application de l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Jean-Paul LE CANN 5<sup>ème</sup> adjoint est délégué pour intervenir dans les domaines suivants :

- Communication
- Vie culturelle
- Patrimoine
- Chemins de randonnée
- Numérotation et dénomination des rues et parcelles

Il assurera les fonctions suivantes :

- Bulletin d'informations, Cavan Actu
- Carte de vœux
- Site internet, Réseaux sociaux
- Plan et signalisation des chemins de randonnée
- Patrimoine de la commune
- Gestion de la bibliothèque

**Article 2 :** L'adjoint délégué assurera l'instruction et le suivi des dossiers relevant de sa compétence et pourra signer tous les documents y afférant.

**Article 3 :** Aucun engagement de dépense ne sera effectué sans l'aval et la signature de Monsieur le Maire.

**Article 4 :** L'adjoint pourra avoir autorité sur le personnel des services.

**Article 5 :** Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés de la mairie et copie en sera adressée à M. le Préfet ainsi qu'à Monsieur le trésorier

**A CAVAN, le 23 Mars 2026**

Le Maire ,

Maurice OFFRET

